



non-respect de la non-conciliation

Par **christine62**, le **01/07/2011** à **18:24**

bonjour,

séparée depuis juillet 2010 et, en plein divorce, nous sommes passés devant le juge en septembre 2010 pour la non-conciliation .

Celui-ci a mis en place des règles à savoir :

la jouissance à titre onéreux en ma faveur du domicile conjugal!

le droit de visite de notre fils de 12 ans les 1ere 3eme et, 5eme semaines de chaque mois

le versement d'une pension de 170 euros par mois pour notre enfant due par mr!

malheureusement rien ne se passe comme prévu !

1) monsieur à fait changer la serrure de la maison d'où impossible de rentrer !(je ne vis plus dedans depuis mars 2011) ! j'ai du faire appel à un huissier qui à fait changer la serrure, mais malgré cela monsieur vient de recommencer.

2) Il ne respecte pas le droit de visite et, va chercher son fils quand bon lui semble au collège et, le prend que très rarement quand c'est son tour de l'avoir en week-end!

3) le non respect de la pension mensuelle là, je viens de faire saisie sur son salaire !

Il est menaçant et, insultant envers ma personne et, mon ami

Il faut savoir aussi qui est sous le coup d'une poursuite peinale envers ma personne pour violence conjugal avec interdiction d'enter en contact avec moi ni, de m'approcher! Chose qu'il ne respect pas non plus !

je suis excédée d'aller au commissariat faire des plaintes et, main courantes !!!!

Que dois-je faire pour qu'enfin les choses bougent et, que tout rentre dans l'ordre ?

on m'a parlé d'écrire au procureur de la république ?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Par **Domil**, le **01/07/2011** à **19:17**

une main courante ne sert strictement à rien. Je vous rappelle que vous avez un avocat aussi pour vous conseiller.

Portez plainte pour violation de domicile auprès du procureur de la république s'il a fait changer les serrures de votre domicile (donc qu'il est entré) ainsi que pour soustraction parentale dès qu'il prend son enfant hors ses DVH